Saint Louis rendant la justice - Histoire de France n°30.

Numéro d'inventaire : 1979.30835.15
Auteur(s) : Jean Antoine Valentin Foulquier
Adolphe François Pannemaker
Henri Lebrun
Type de document : couverture de cahier
Éditeur : Lebrun (H.) (Paris)
Imprimeur : Guillot (A.), Paris .
Inscriptions :
• nom d'illustrateur inscrit : Foulquier (V.)
Description : Feuille de papier fin jaune et gravure n&b. Adhésif.
Mesures : hauteur : 310 mm ; largeur : 210 mm
Notes : Double exemplaire de la même couverture. "Collection Lebrun - Encyclopédie de l'enfance. Cours général des connaissances utiles." Recto: Saint Louis sous son chêne. Gravure publiée dans "Histoire Populaire de la France" Chez Ch. Lahure/ Hachette (1865) Verso: texte signé H.L. : "Histoire de France. N°30. Les Capétiens - Louis IX (suite)". Autres couvertures de cette série (Histoire de France): voir n°4.3.02/ 1986. 1217 et 1236 et 79. 29982.
Mots-clés : Protège-cahiers, couvertures de cahiers
Histoire et mythologie
Filière : École primaire élémentaire
Niveau : non précisée
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 2
ill.

N° 30. — HISTOIRE DE FRANCE.

LES CAPÉTIENS. — LOUIS IX (SUITE). — 8me CROISADE.

Sûr désormais de n'être pas troublé dans l'exécution de ses projets, Louis se mit à l'œuvre. Son premier soin fut de rappeler aux sénéchaux, baillis et prévôts, qui le représentaient dans les provinces, qu'il leur était défendu de trafiquer de leurs charges et qu'ils devaient veiller à ce que bonne justice fût rendue à tous. Des peines graves étaient édictées contre eux en cas de malversations constatées par les *missi dominici*, renouvelés de Charlemagne.

Saint Louis restreignit les guerres privées entre seigneurs par la *Quarantaine-le-Roy*, qui portait que, après une offense commise, les deux parties, avant de recourir aux armes, observeraient une trêve de quarante jours, ce qui donnerait aux passions le temps de s'apaiser. Il décréta l'*Assurement*, qui consistait dans le droit pour chacun d'en appeler à la justice et non plus aux combats. Il défendit les *Duels judiciaires*, absurdement dits *Jugements de Dieu*, et les remplaça par la preuve testimoniale ou par la procédure écrite. Il multiplia les *Cas royaux*, c'est-à-dire les cas où l'on pouvait appeler de la cour du seigneur à la cour du roi.

Aux caprices du droit coutumier et à l'arbitraire de la législation féodale, il substitua le texte précis de la loi romaine, alors introduite en France avec le recueil des *Pandectes*. Mais l'ignorance des seigneurs était telle, qu'il fallut leur adjoindre des hommes versés dans l'étude des lois, des *clercs*, pour la leur expliquer. A cet effet, Louis institua les *Légistes*, qui siégeaient aux pieds des barons composant la cour du roi, et qui devinrent bientôt les seuls juges, en éloignant les seigneurs de leurs sièges par l'ennui et le dégoût des procédures. C'est là l'origine de nos parlements et de notre magistrature.

On attribue aussi à saint Louis la *Pragmatique-Sanction*, qui devint la base des libertés de l'Eglise gallicane; elle contenait, entr'autres prescriptions, défense à la cour de Rome de prélever des impôts en France sans l'aveu exprès du roi et du clergé.

Saint Louis ne se borna pas à ces réformes législatives. Quatre-vingts seigneurs avaient droit de battre monnaie; Louis en fixa la valeur, en interdit la circulation hors de leur baronnie respective, et ordonna que la monnaie royale aurait cours dans toute l'étendue du royaume concurremment avec celle des seigneurs. A Paris, il institue le guet royal et fait réduire par l'intègre prévôt des marchands de Paris, Etienne Boileau, le *Livre des Métiers*, qui renferme des indications si curieuses sur la société du temps et les *Corporations*. Saint Louis fit plus; il rendit lui-même la justice, et on le vit souvent, assis au pied d'un chêne, à Vincennes, écouter les plaintes de ses plus humbles sujets et y faire droit.

Sa réputation de sagesse et d'équité était si bien établie, qu'Henri III et ses barons le choisirent pour médiateur dans leur querelle au sujet de la charte connue sous le nom de *Provisions d'Oxford*.

Son action bienfaisante s'étendit par toute la France. Il fonda les hospices de Compiègne, de Pontoise, de Vernon, et, à Paris, l'hôpital des Quinze-Vingts, destiné à recevoir 300 aveugles revenus de la croisade; il fit construire la *Sainte-Chapelle*, qu'on admire encore aujourd'hui, pour y déposer les saintes-reliques (couronne d'épines, clou, morceau de la sainte-croix); il créa une bibliothèque publique dans une salle voisine de la Sainte-Chapelle, et avec la coopération de Robert de Sorbon, son confesseur, la *Sorbonne*, qui devint une célèbre école de théologie.

Cependant ce monarque si vertueux, si bon, si humain n'eut pas la force de s'affranchir d'erreurs qui appartiennent plus encore à son siècle qu'à lui-même. Dans le code confus qui porte le nom d'*Etablissements de saint Louis*, il édicta les peines les plus cruelles contre les Juifs, condamna à mort les hérétiques, et en 1255 il demanda lui-même au pape Alexandre IV l'établissement dans tout son royaume de l'*Inquisition*, déjà érigée, à l'occasion de la secte des Albigeois, dans les anciens domaines du comte de Toulouse.

Cependant l'Orient appelait plus que jamais l'attention des puissances chrétiennes. L'empire latin de Constantinople avait cessé d'exister; les Grecs avaient repris cette ville en 1261. Bendochar, sultan des nouveaux maîtres de l'Egypte, les Mamelouks, s'était jeté sur la Syrie, s'était emparé de Césarée, de Jaffa, d'Antioche, dont les habitants avaient été massacrés. A la nouvelle de ces désastres, saint Louis convoqua ses barons à une nouvelle croisade. En 1270, il s'embarque à Aigues-Mortes et fait voile pour Tunis, dont il espère convertir le roi Mohammed-Mostamer à la foi chrétienne. Le 17 juillet, il aborde vis-à-vis de l'ancienne Carthage, dans les murs de laquelle il a donné rendez-vous à son frère, Charles d'Anjou, qui doit lui amener des renforts. Son armée, campée sur une plage aride et brûlée par le soleil, est décimée par les maladies. La peste se déclare et ses ravages sont tels, que bientôt on n'a plus le temps d'ensevelir les morts: on les jette pêle-mêle dans le fossé qui entoure le camp, et l'air en est infecté. Elle frappe le second fils de Louis, Tristan, comte de Nevers. Le roi lui-même en est atteint. Après vingt-deux jours de souffrance, il meurt avec le courage d'un héros et la résignation d'un saint. (25 août 1270).

Aucun roi ne fut plus digne de l'admiration des hommes. «Le monde, dit Guizot, que nous aimons toujours à citer, a vu sur le trône de plus grands capitaines, de plus profonds politiques, de plus vastes et plus brillants esprits, des princes qui ont exercé au delà de leur vie une plus puissante et plus longue influence, il n'a point vu de roi plus rare, point d'homme qui ait aussi pénétré le pouvoir souverain sans en contracter les passions et les vices naturels, et qui ait à ce point déployé dans le gouvernement les vertus humaines élevées au rang des vertus chrétiennes ».

Avec saint Louis finirent les croisades.

Le commerce, l'industrie, l'agriculture, les arts, la science, surtout la science de la navigation furent redevables de grands progrès à ces expéditions lointaines. Par elles, l'influence de la France s'étendit dans tout l'Orient où elle domine encore aujourd'hui. H. L.

Paris. Imp. A. L. Guyot, 7, rue des Canettes. — H. Lorenz, Sdt., 167, rue de Rennes.

ENCYCLOPÉDIE DE L'ENFANCE
COURS GÉNÉRAL DES CONNAISSANCES UTILES
CAHIER d _____ à _____

Saint Louis rendant la Justice.

Chez tous les Papetiers.

Chez tous les Libraires.